



Commune de Broc

SERVICE E-TROTTINETTE

Le Conseil communal a été abordé par l'entreprise JM Fleets Intl., afin de mettre à disposition des trottinettes électriques sur le territoire communal. Il a donné son accord pour une phase test qui s'étend du 15 mars au 15 septembre 2021. Les trottinettes sont stationnées aux quatre endroits du village ci-dessous :

1. Place Ammann



2. Place de parc de l'église – ancienne place vélos - motos



3. Place du Parc – centre du village



4. Place au stand de tir



Faites bon accueil à ce projet et profitez de ce nouveau moyen de déplacement « vert » proposé dans la commune !



Mode d'emploi

- 1 Téléchargez l'application BIRD
- 2 Saisissez vos coordonnées
- 3 Saisissez les détails de votre carte de crédit
- 4 Virez un montant sur votre compte Bird
- 5 Scannez le code QR de la e-trottinette
- 6 GO! 😊

Notes importantes:

Les e-trottinettes BIRD doivent circuler sur les pistes cyclables ou les routes et non sur les trottoirs! Le port du casque est fortement recommandé.

Toute utilisation non conforme d'une trottinette sera passible de poursuite!



À la fin de votre trajet, vous pouvez vous garer où vous voulez (dans un endroit sûr et sans bloquer le passage), c'est la mobilité en libre service!